

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision du 24 avril 2019 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier de Vierzon

NOR : SSAH1930171S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu l'arrêté n° 2019-DOS-0023 du 16 avril 2019 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Vierzon à compter du 29 avril 2019,

Décide :

Article 1^{er}

M. Frédéric MAZURIER, directeur d'hôpital, et M. Karim AMRI, directeur d'hôpital, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier de Vierzon à compter du 29 avril 2019 pour une durée de six mois.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement seront assurées par M. Frédéric MAZURIER. En cas d'empêchement de ce dernier, les attributions de directeur d'établissement sont assurées par M. Karim AMRI.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, à la directrice du centre hospitalier de Vierzon, ainsi qu'à la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire et aux administrateurs provisoires désignés.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 29 avril 2019 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 24 avril 2019.

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice générale de l'offre de soins :
La cheffe de service,
adjoite à la directrice générale de l'offre de soins,
STÉPHANIE DECOOPMAN